

SESSION FORMATION  
BÂTIMENTS, CONSTRUCTION ET IMMOBILIER DURABLES  
GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE CONSTRUCTION

RÉF: 9165-15

## Prévention et règlement des litiges et contentieux en marchés publics de BTP

> EN BREF

Pour éviter les risques nombreux de litiges lors d'une opération, cette formation vous propose de revoir les points de vigilance au cours de l'élaboration et de l'exécution du marché, d'acquies la connaissance juridique des procédures et de comprendre les mesures opérationnelles à mettre en œuvre.

### THÉMATIQUES

Les situations fréquentes de litiges dans les phases de l'opération. Le montage juridique de la réclamation. Les modes de règlement à l'amiable (médiation, transaction, conciliation) ou contentieux (arbitrage, tribunal).

#### > CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Acteurs de la maîtrise d'ouvrage publics ou parapublics, AMO ; responsables d'opérations, responsables des services marchés et achats ; juristes et responsables des contentieux

#### > PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

DETECTER les situations potentiellement conflictuelles et mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires lors de l'exécution des travaux.

ASSIMILER les pratiques pour présenter une réclamation côté entreprise et pour l'analyser et la traiter efficacement, côté maître d'ouvrage.

CONNAITRE les recours à mettre en œuvre quand ceux de la phase amiable ont été épuisés.

### > PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Exemples d'application
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

### INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 27 au 29 juin 2023 - Durée : 3 jours (21 heures)  
Tarif : 2 435,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)  
Lieu : France Paris

### COORDINATION

Claude GRANGE, Avocat à la cour, Cabinet Grange, Martin et Ramdenie

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MARDI 27 JUIN

9h00  
Présentation de la session

#### L'organisation de la maîtrise d'ouvrage

9h15  
Claude GRANGE, *Avocat, Cabinet GRANGE RAMDENIE & ASSOCIÉS*

Le maître d'ouvrage et son organisation : le pouvoir de direction du MOA, le choix d'un AMO et ses missions  
Le choix de la maîtrise d'œuvre, interne, mandatée ou déléguée et la nécessité d'organiser la relation avec le MOE

Quelles traductions de cette organisation dans les termes contractuels et financiers

#### Grille d'analyse pour instruire un dossier en réclamation

14h00  
Claude GRANGE  
- Identifier dans les chefs de la réclamation les responsabilités des parties, les faits extérieurs aux parties, les causalités, les préjudices  
- Les options de réponse du maître d'ouvrage : suivant que la réclamation est justifiée ou non, et qu'il décide d'un traitement curatif ou préventif de cette réclamation

Débat avec les participants

Fin de la journée à 17h30

#### MERCREDI 28 JUIN

#### Le point de vue des entreprises

9h00  
Jean-François DJANETT, *Président, Argos Construction*  
Préparation et présentation de la réclamation par l'entreprise  
Pourquoi réclamer ?  
Bases de données documentaires  
Exemples et exercices en sous-groupes

11h15  
Jean-François DJANETT  
Comment s'établit le dossier de réclamation  
Composition du dossier, présentation, rédaction, chiffrage, pièces justificative

#### Le point de vue du maître d'oeuvre

14h00  
Pierre CHOMETTE, *Architecte DPLG, responsable de "Chomette-Lupi et Associés Architectes"*  
Arnaud LAFONT, *Médiateur des entreprises, Ministère de l'économie et des finances*  
Le suivi du contentieux au travers de plusieurs cas réels : quels enseignements pour minimiser les risques de contentieux ?

#### Les modes de traitement de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur

16h00  
Philippe LEBLANC, *Conseil Départemental des Yvelines*  
Retour d'expérience  
le Tramway T6 dans le Département des Yvelines

Fin de la journée à 17h30

#### JEUDI 29 JUIN

#### Les modes de traitement de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur (suite)

9h00  
Claude GRANGE  
La procédure contractuelle préalable: l'article 50 du CCAG  
Les modes de règlement à l'amiable de la réclamation  
Utiliser les voies de recours amiable  
Négociation, transaction, arbitrage, médiation  
Intérêts des Comités de règlements des différends (CRD) sur les grands projets complexes  
La conciliation - Une démarche de conciliation réussie : le pont suspendu de Térénez

11h30  
Philippe FLEURY, *Consultant, PHFA Conseil*  
Le recours au CCRA - Compétences et missions / Conditions de recours / Avantages et limites

#### L'intérêt du recours à la médiation

14h00  
Didier CHAVERNOZ, *Président, Médiateur-Contract manager- Consultant audit assurances, DCIC CONFLUENCE*  
Retours d'expériences  
Médiation en marché public et privé pour augmenter les règlements amiables, trouver des solutions qui préservent la relation, prévenir le risque judiciaire...

#### Le traitement contentieux de la réclamation

15h00  
Claude GRANGE  
Choisir la juridiction et la procédure adéquate (suite)  
Les procédures d'urgence : constat et référés  
Les procédures au fond

Quizz sur les acquis de la session  
Conclusion et évaluation de la session

Fin de la journée à 17h00